LES PRÊTS AUX ALLIÉS N'ONT PAS ENTRAINÉ LES ÉTATS-UNIS DANS LA GUERRE

Telle est la déclaration faite par M. Morgan à la Commission d'enquête sénatoriale des munitions à Washington

Washington, 7. — Le banquier américain M. J.-P. Morgan, qui comparait aujourd'hui devant la Commission d'enquête sénatoriale des munitions, qui s'occupe des crédits américains accordés aux alliés pendant la grande guerre, a publié une déclaration réfutant la thèse selon laquelle les prêts aux alliés auraient entraîné les Etats-Unis dans la guerre.

Il a ajouté que lorsque les accords avec la France et la Grande-Bretagne ont été conclus par les banques pour financer les achats de ces gouvernements, les banquiers, ni le gouvernement ne pouvaient deviner le volume énorme que ces achats atteindraient.

M. J.-P. Morgan a souligné ensuite que les prêts sans garantie consentis aux alliés ont été seulement de un milliard contre un total de prêts atteignant 7 milliards de dollars.

Il a indiqué enfin que la cause fondamentale de l'entrée en guerre des Etats-Unis a été les attaques des sous-marins allemands contre les bateaux américains, puis le non respect par l'Allemagne de ses engagements envers le gouvernement des Etats-Unis.

LE PROCÈS STAVISKY

LES PLAIDOIRIES DE LA DÉFENSE

Celles de Mes Paironne et De Poorter pour Cohen

Paris, 7. — Au début de cette quarante-sixième audience, la parole est donnée à Me Paironne, qui, le premier, va présenter la défense d'Henri Cohen, l'appréciateur du Crédit municipal de Bayonne. Pour Me Paironne, Cohen a été un instrument dans les mains de Tissier, de même que celui-ci fut, selon Me Jean-Charles Legrand, un instrument dans les mains du maire de Bayonne, Joseph Garat. On entend, une fois de plus, le développement de la thèse déjà connue sur le cerveau qui conçoit et la main qui exécute.

« Oui, Messieurs les Jurés, je plaide coupable. Oui, Cohen a estimé à 22 millions des bijoux qui valaient 600.000 fr. (Rires). Mais vous le condamnerez modérément, vous souvenant des véritables responsables de cette affaire. Cohen a manqué de perspicacité, de forcs et d'énergie, car il avait confiance dans les destinées du Crédit municipal de Bayonne ».

Me De Poorter présente à son tour la défense de Cohen. Il le montre comme un faible, « un jouet facile entre les mains expertes de Stavisky ».

Cohen n'a pas profité de l'escroquerie. Il expie depuis deux ans en prison un excès de confiance. Vous le condamnerez de telle sorte, Messieurs les Jurés, qu'il soit rendu à sa famille le soir même de votre verdict.

Celle de Me Delaunay pour Digoin

Me Delaunay a la parole. Il est l'avocat de Digoin, l'ex-inspecteur de police promu commissionnaire du Crédit Municipal de Bayonne, dont, à vrai dire, on a peu parlé au cours de ces longs débats. La tâche du jeune défenseur est rendue plus facile à la suite des paroles dénuées de sévérité prononcées par l'avocat général Cassagnau au cours de son réquisitoire : « Digoin a fait suffisamment de détention, vous le rendrez à la liberté ». C'est pourquoi Me Delaunay sera bref. Son client, lui aussi, a été ébloui par le faste d'Alexandre. Il était le chien de garde, car les loups en ont parfois besoin, le gardien des bijoux, le garçon de bureau. Et Me Delaunay demande l'acquittement.

L'audience est suspendue à 15 h. 10.

Celle de Me Nogueres pour Garat

A la reprise, la parole est donnée au défenseur de Garat, Me Nogueres. L'avocat apporte d'abord son témoignage personnel. En février 1933 il était invité à Bayonne et incidemment Garat lui déclara qu'il était demissionnaire, nouvelle qui était d'ailleurs commentée dans la ville. Aussi quand, quelques mois plus tard, le 7 janvier 1934, Garat fut arrêté, Me Nogueres se dit : « Ce n'est pas possible ». L'innocence de Garat était pour moi évidente. Cet homme s'il avait été un criminel, n'aurait jamais abandonné la mairie de Bayonne (Sensation).

Maintenant que j'ai été témoin, je vais plaider devant vous l'innocence, ajoute Me Nogueres. Il explique alors qu'il entend parler net, se battre à fond. Tout d'abord il examine les inculpations qui pèsent sur Garat. On entend une description de Garat, âpre, rude, une esquisse d'Alexandre, félin et souple.

« Pourquoi Garat a-t-il été arrêté ? demande ensuite Me Nogueres, qui répond. Parce qu'il y avait les accusations de Tissier, le dossier (bec et ongles) et des raisons. Le défenseur va examiner ces trois points. Il le fait avec minutie, développant longuement ses arguments. Les accusations de Tissier, d'abord.

Me NOGUERES. — Elles ne résistent pas à l'examen d'un homme sérieux. Elles sont invraisemblables. A-t-on assez remarqué qu'après son arrestation Tissier se gardât bien de prononcer le nom de Stavisky ? Il s'en est bien gardé car il respectait la loi du milieu.

Me Nogueres a termine la première partie de sa plaidoirie. Il continuera demain. L'audience a été levée à 17 h. 30.

LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES
VENDREDI 17 JANVIER
Tirage des Séries 1 et 2
LE BILLET 100 FRANCS
LE DIXIÈME OFFICIEL 11 FRANCS

LA TÊTE D'UN TRAITRE EST TOMBÉE SOUS LA HACHE A BERLIN

Berlin, 7. — Franz Suez, 36 ans, condamné à mort par le tribunal du peuple pour trahison de secrets militaires, a été exécuté à la hache, ce matin, à Berlin.

L'ASSASSINAT DE Mme ARBEL

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les enquêteurs supposant que l'assassin présumé a pu brûler le cadavre de la victime dans un des nombreux fours à chaux de la région auxquels il a travaillé, sont allés les examiner. Voici les enquêteurs auprès d'un de ces fours.

A la façon de Sarret ?

— Je suis convaincu, a dit M. Quérillac, commissaire divisionnaire à la brigade mobile de Lyon, qu'un corps a été plié dans ce drap.

Et le distingué policier d'ajouter :

« La disparition du cadavre et la persistance de l'odeur pourraient peut-être s'expliquer par la « méthode Sarret ». Egender n'aurait-il pas dissous à l'acide sulfurique le corps de sa victime ? L'hypothèse est permise, comme bien d'autres. Egender est venu à Vivers au mois d'octobre. Il a passé la nuit chez sa mère et a eu le temps de faire bien des choses. Mme Egender a déclaré qu'elle avait dormi cette nuit-là et n'avait rien remarqué, sinon, le lendemain matin, que le lit de son fils était à peine défait. Les draps exhumés seront comparés à ceux que possédait Mme Arbel et l'on montrera à sa blanchisseuse les marques au coton rouge. Sans doute connaîtra-t-on ainsi la vérité ? »

Outre les trois draps, on a exhumé un morceau de molleton grisâtre à peu près carré, de 50 centimètres de côté.

Thérèse Buttafoghi précise la date du crime

Nice, 7. — Entendue ce matin par M. Vachier, juge d'instruction, Thérèse Buttafoghi a confirmé ses précédentes déclarations. D'après les confidences d'Egender faites le 22 octobre, le crime se situerait le dernier samedi de septembre.

Egender se trouvait dans l'appartement quand Mme Arbel y pénétra, car il s'était fait fabriquer une clef de la porte d'entrée, le cadavre resta dans la chambre du crime, la malle n'ayant pu être achetée que le lundi.

Thérèse Buttafoghi a été inculpée de complicité de vol par recel.

INONDATIONS, PLUIES, TEMPÊTES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

A la sortie de Nantes, la route Nantes-La Rochelle-Bordeaux, dans la traversée de Pont-Rousseau, est recouverte par un mètre d'eau et toute circulation est interrompue.

La population attend avec angoisse la pleine mer de ce soir, car c'est une marée importante et la cote va s'élever encore de plus de vingt centimètres.

A Paris, l'eau a commencé à envahir un certain nombre de caves

Paris, 7. — L'aspect de la Seine dans la traversée de Paris est sensiblement le même qu'hier. Il a plu encore ce matin ; mais le baromètre étant en légère hausse, l'après-midi s'annonce plus belle avec des éclaircies de soleil. On profite de cette accalmie pour activer l'enlèvement des matériaux et des marchandises entreposés sur les quais.

Des passants s'arrêtent près du pont d'Iena et du pont des Saints-Pères où les travaux d'élargissement sont retardés par l'envahissement des eaux dans les caissons métalliques.

Quelques caves sont inondées à Passy et dans le quartier de la Gare.

D'autre part, en banlieue, à Alforville, notamment, au confluent de la Seine, la situation reste assez sérieuse. A Argenteuil, un remorqueur a heurté et endommagé une pile du pont. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

Quant à la Marne, qui n'a débordé que sur certains points, ses eaux ont cessé de grossir pendant les dernières vingt-quatre heures.

D'après les prévisions de l'Office des Crues, si des pluies nouvelles ne surviennent pas la décrue commencerait dans le courant de la nuit.

Dans la Charente-Inférieure, les campagnes sont submergées

La Rochelle, 7. — Les dernières pluies ont causé une importante crue de la Sevre-Niortaise. Les campagnes sont inondées, notamment dans la région de Marans, l'Ile-Delle, Saint-Jean-de-Liversay, Taugon, La Ronde, Nuaille et la Vallée-du-Curé.

Les maires des communes éprouvées se sont réunis à Marans pour examiner les dispositions à prendre pour parer aux événements.

La Saône est en décrue

Macon, 7. — Très doucement, la Saône baisse et cote, à Macon, 5 m. 89 au lieu de 6 m. 05. Le beau temps, qui dure depuis quatre jours, en est la cause. La route de Paris, qui avait été coupée au nord de Macon est complètement dégagée. On espère, sauf pluies nouvelles, que la décrue va se poursuivre à une allure croissante.

En Haute-Saône, une route a été coupée par un éboulement

Vesoul, 7. — Par suite des pluies persistantes, un important glissement de terrain a provoqué l'éboulement de la route Nationale n° 474 allant de Vesoul à Gray, sur une longueur de six cents mètres. La route est barrée et la circulation a dû être interrompue.

LA TEMPÊTE A FAIT PLUS DE 30 VICTIMES SUR LES COTES DE L'ANGLETERRE

Londres, 7. — La tempête qui sévit depuis près d'une dizaine de jours sur les côtes de l'Angleterre a causé non seulement des dégâts importants aux vapeurs, chalutiers et autres navires qui se trouvaient au large de la côte, mais a fait, depuis le lendemain de Noël, plus de trente victimes en mer.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, les débris d'un chalutier de Lowestoft ont été rejetés sur le rivage à Marloes, près de Milford Haven, dans le sud du Pays de Galles. Le vapeur, à bord duquel se trouvait un équipage de dix hommes, avait quitté Plymouth la semaine dernière, et on était sans nouvelles du chalutier depuis son départ.

A la même date, le vapeur britannique, le « Kentbrook », a sombré, avec son équipage de sept hommes, tandis qu'il se rendait de Plymouth à Portsmouth.

Hier, le vapeur « Ulysses », qui avait quitté Liverpool dimanche, a eu à son bord un grave accident : une vague ayant balayé le pont, a causé la mort de trois membres de l'équipage. Les corps ont été débarqués à Swansea.

HAUPTMANN NE SERA EXÉCUTÉ QU'APRÈS LE 14 JANVIER

Trenton (New-Jersey), 7. — Le gouverneur Hoffmann a décidé de reporter à la fin de la semaine prochaine la date de l'exécution d'Haptmann, qui avait été primitivement fixée au 14 janvier.

Cette décision est due à ce fait que l'assemblée législative de l'Etat de New-Jersey doit précisément se réunir le 14.

On sait que la Cour des pardons doit se réunir samedi prochain pour examiner en dernier recours le cas de l'assassin présumé du petit Lindbergh.

RAIDS AÉRIENS

GENIN ET ROBERT REVIENNENT DE MADAGASCAR

Fort-Lamy, 7. — Les aviateurs Genin et Robert, revenant de Madagascar, ont quitté Fort-Lamy à 7 heures, pour Gao.

LA « CROIX-DU-SUD » EST ARRIVÉE A NATAL

Natal, 7. — L'hydravion « Croix-du-Sud », venant de Dakar, avec le courrier parti de Toulouse dimanche à 6 h., est arrivé à Natal au cours de la nuit.

LA « VILLE-DE-BUENOS-AYRES » A AMÉRI A DAKAR

Dakar, 7. — L'hydravion « Ville-Buenos-Aires », venant de Natal, est arrivé à Dakar à 3 h. 45. Le courrier d'Amérique du Sud est reparti à 5 h. 15 pour Casablanca.

ROSE A QUITTÉ L'ANGLETERRE POUR LE CAP...

Londres, 7. — L'aviateur britannique Rose, pilotant un avion de marque américaine, est parti à 2 heures de Lympne, pour Le Cap, avec première escale à Malte.

...mais a dû atterrir à Abbeville

Abbeville, 7. — L'aviateur Tommy Rose qui était parti de Lympne, à 2 h. ce matin, pour Malte et Le Cap, a atterri à Abbeville à 4 h. 10, en raison du mauvais temps. L'aviateur a été contusionné. L'appareil a été détérioré.

TERRIBLE EXPLOSION A DUSSELDORF

De nombreux ouvriers ont été blessés ou brûlés

Un four pour la fabrication du silicate de potasse a fait explosion cet après-midi, dans une usine de Dusseldorf.

De nombreux ouvriers ont été plus ou moins grièvement blessés ou brûlés. Huit d'entre eux, dont l'un est en danger de mort, ont dû être hospitalisés.

IVRE, UN OFFICIER ANGLAIS ABATTIT, AU CAIRE, UN BALAYEUR

Le Caire 7. — Un officier britannique en civil, qui était en état d'ivresse, a abattu à coups de revolver un balayeur égyptien.

Celui-ci, grièvement atteint, est dans un état désespéré.

Le drame a eu lieu vers midi, à l'issue d'une altercation. La foule a tenté de lyncher l'officier.

Les étudiants ont repris la grève pour protester.

LE LOYALISME MONARCHIQUE DES COMMUNISTES GRECS

Athènes, 7. — Une délégation communiste s'est présentée au Palais Royal, elle y a fait une déclaration affirmant que le parti que la délégation représente agira dans le cadre du régime actuel, considérant le Roi Georges II comme une garantie contre le fascisme et contre tout régime autoritaire.

LE CRIME ODIEUX DE CHOISY-LE-ROI

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« Je les ai perdus de vue », s'est-il borné à répondre aux gendarmes qui le questionnaient ; mais l'enquête a établi que Jules Lévy avait fait les vendanges à Chablis avec ses deux enfants, Maurice, 12 ans, et Serge, 7 ans et qu'il avait quitté cette localité en novembre dernier avec son plus jeune fils, puisque son aîné Maurice, voulant échapper aux brutalités de son père, était resté à travailler dans une ferme à Thénisy-sur-Serein.

Les gendarmes de Chablis montrèrent donc la photographie de la victime de la Belle-Epine au jeune Maurice Lévy et ce dernier reconnut parfaitement son jeune frère.

Mais comme Jules Lévy persiste à nier être l'auteur du crime, il est probable qu'il sera amené dans la matinée de demain à la caserne de gendarmerie des Minimes, à Paris, pour être confronté avec son fils Maurice.

Deux nomades reconnaissent également la victime et son père

Paris, 7. — L'interrogatoire, à la gendarmerie des Minimes, des nomades Charles Weber et Joséphine David, appréhendés hier à Ferrières-en-Gâtinais, et amenés ce matin à Paris, n'a duré que quelques minutes. Contrairement à ce qu'on croyait, c'est le frère de celui que la brigade de Versailles recherche qui a été arrêté avec sa compagne. C'est donc à l'interrogatoire de Charles et non pas de Jules Weber qu'on a procédé ce matin.

Néanmoins, celui-ci, à qui on a soumis le document photographique sur lequel figurent, croyait-on savoir, Jules Lévy et le petit Lévy, la victime présumée, a formellement reconnu le père et l'enfant.

Dans le milieu des romanichels, Jules Lévy n'était connu que sous le nom de « L'Acrobate ». Quant à Joséphine David, à qui on a montré également la photographie, elle a pu confirmer en tous points les déclarations de Weber, précisant qu'elle reconnaissait, elle aussi, formellement, ceux que son ami venait de désigner.

En raison de l'état de décomposition dans lequel se trouve maintenant le cadavre de la petite victime, les enquêteurs n'ont pas jugé nécessaire de mettre les deux nomades en présence de celui-ci. Bien que l'interrogatoire de Jules Weber, actuellement recherché, ne doive pas apporter de renseignements plus précis que ceux fournis par son frère, les enquêteurs vont pourtant s'efforcer de le retrouver.

L'enquête se poursuit à Metz où est interné François Liévy le grand-père maternel de l'enfant

Metz, 7. — L'enquête ouverte à la suite de l'identification à la prison de Metz de François Liévy, 62 ans, condamné pour vagabondage, se poursuit activement.

Ou recherche dans la région un nommé Marchal qui aurait à fournir certaines explications.

D'autre part, le contrôle des nomades circulant ou stationnant dans les environs de Metz a permis de retrouver une voiture de nomades correspondant par certains détails à celle aperçue aux environs de Choisy-le-Roi, peu de temps avant la découverte du cadavre du petit Lévy.

La police observe une certaine discrétion au sujet de cette découverte

NOTRE ENQUÊTE A DUNKERQUE

Le petit Henri Lévy est trouvé dans une roulotte près de sa grand'mère, une foraine

Les policiers de la Sûreté, encouragés et guidés par les initiatives de M. le Commissaire Central de police François ont poursuivi inlassablement leurs investigations.

Hier matin à M. Doyen, chef de la Sûreté, qui dirigeait les opérations, on affirma qu'il y avait dans le monde des nomades un nommé Henri Lévy, bel et bon vivant. On lui indiqua même la roulotte

Le policier s'y transporta et y trouva un gamin de 14 ans dont le visage avait quelque ressemblance avec celui du cadavre de la « Belle Epine ».

Les déclarations de la grand'mère

Le gamin vivait là avec sa grand-mère, une dame Winterstein qui nous a fait les déclarations suivantes :

« Je me nomme Joséphine Mayer, originaire de St-Quentin où je vis le jour le 25 juin 1886. Je suis foraine depuis toujours et fille naturelle de Anna Mayer.

» J'ai donné naissance, à **Lezinghem**, dans le Pas-de-Calais, alors que j'avais 21 ans, à un enfant qui reçut le prénom de Jules. Il fut reconnu par son père ; nommé Lévy.

» A **Courtrai**, en 1893, j'épousai François Winterstein, également fils naturel.

» Quand mon fils eut 21 ans, il rencontra une cousine nommée Marie Liévy, avec laquelle il vécut en concubinage.

» De leur union libre, cinq enfants, dont quatre sont encore vivants, naquirent.

» Henri, qui se trouve à nos côtés me fut confié alors qu'il avait 19 mois, mais je ne connus point les autres. L'an dernier mon fils Jules, acrobate me fit parvenir de ses nouvelles par un oncle de sa concubine. Mais je sus aussi que cette dernière vivait maintenant avec un autre cousin et qu'elle n'avait plus eu de nouvelles d'un de ses enfants.

» Mon fils Jules a demandé depuis au Parquet d'Orléans qu'on le fît rechercher, car on disait que Marie Liévy s'en était séparée en le jetant dans un puits ! ».

Ajoutons que, selon la grand-mère, qu'au moment de cette disparition d'enfant, Marie Liévy était en prison où elle falsait ses deux années de détention.

Ainsi, il apparaît que l'enfant découvert à Dunkerque serait le frère aîné de la petite victime de l'odieux crime de Choisy-le-Roi.

NOTE ENQUÊTE A LIESSIES

Comme nous l'avons annoncé hier, M. François Liévy, âgé de 62 ans, grand-père du bambin dont le cadavre a été retrouvé à la Belle Epine est bien né à **Liessies**. Le seul souvenir que l'on en garde, c'est l'inscription sur les registres de l'Etat Civil de Liessies qu'il naquit, dans la commune de l'Avesnois, au cours d'une des incessantes randonnées de sa famille, des nomades vraisemblablement. A plusieurs reprises Liévy demanda à la mairie de Liessies des pièces d'identité, mais jamais il ne revint dans le village.

LES AVENTURES DE « KID L'ESPIÈGLE »

LA GRÈVE DES TRAMWAYS de l'Agglomération Lilloise

A PARIS, les Municipalités de Lille-Roubaix-Tourcoing ont conféré avec M. Blaisot, Sous-Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, sans résultat positif immédiat.

A LILLE et à ROUBAIX des assemblées de grévistes ont eu lieu au cours desquelles M. R. Dumoulin, Secrétaire du Syndicat des Tramways de Lille a déclaré : « N'importe quelle décision prise à Paris, pourvu qu'elle soit bonne, SERA ADOPTÉE ».

EN HAUT : *Le Bureau du Syndicat des Tramways de* LILLE. *On voit de droite à gauche : MM. MARQUANT, LASSELIN, HAYEM, Secrétaire-Adjoint, CASIER, Secrétaire du Syndicat des Autobus, DEHENNEAU, Délégué des Ateliers, CATELAIN et ZELANDE.* — EN BAS : *Une vue de la salle pendant l'assemblée.* — EN MÉDAILLON : *M. Raymond DUMOULIN, Secrétaire du Syndicat des Tramways, haranguant les grévistes.*

La grève continue... Et ce ne sont pas les déclarations que M. BLAISOT, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil a faites hier, à Paris, aux délégués des municipalités de **Lille-Roubaix-Tourcoing**, qui peuvent faire prévoir une fin rapide du conflit.

On lira plus loin le résultat « platonique » de cette entrevue. Un grand espoir planait hier dans l'agglomération lilloise sur la réponse qu'obtiendraient les délégations municipales. Mais l'absence de Paris de M. Pierre Laval, président du Conseil, faisait mal augurer des résultats.

A **Lille, à Roubaix et à Tourcoing**, la grève poursuit son « train-train » — si on peut dire — dans le calme et la dignité et il semble bien que les usagers ont pris leur parti de cette situation qui les soume tau régime des sports cyclistes et pédestres.

D'importantes assemblées se sont déroulées à Roubaix et à Lille, et les ordres du jour qui furent votés à l'unanimité, confirmèrent la volonté des « traminots » de mener la grève jusqu'au bout.

La démarche à Paris des Municipalités de Lille-Roubaix-Tourcoing

Comme nous l'avons annoncé dans notre précédente édition, M. Camille BLAISOT, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, a reçu hier à 15 h. à l'Hôtel Matignon en présence de M. GUILLON, préfet du Nord, les représentants des municipalités de Lille, Roubaix et Tourcoing, venus à Paris l'entretenir de la situation créée par la grève des tramways. M. J. LEBAS, député-maire de **Roubaix** ; M. DEHOVE, adjoint au maire de **Lille**, représentant M. R. SALENGRO et M. MASUREL, adjoint au maire de **Tourcoing**, représentant M. SALEMBIEN, ont exposé les raisons qui à leur point de vue, militent en faveur d'une application bienveillante au personnel des Tramways Electriques de Lille et de sa banlieue et de Lille-Roubaix-Tourcoing, des dispositions permettant d'accorder des dérogations au décret-loi instituant un prélèvement sur les salaires et traitements.

M. Camille BLAISOT a recueilli avec intérêt les arguments qui lui étaient présentés et a promis à la délégation de les soumettre immédiatement à l'examen des Ministres intéressés afin de présenter tous les éléments de décision au président du Conseil, dès son retour à Paris.

M. GENET, ingénieur en chef du département du Nord, ainsi que MM. LEBRUN, chef des travaux de la ville de Roubaix et M. GOMBERT, secrétaire général de la Mairie de Tourcoing, s'étaient joints à la délégation.

A l'issue de l'entretien qui s'est prolongé pendant plus d'une heure, les délégués se sont seulement bornés à indiquer que leur conversation avec le sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil avait été extrêmement cordiale et que M. Blaisot allait faire parvenir, dès aujourd'hui, au président du Conseil, tous les éléments d'information qu'il avait recueillis afin que M. Pierre Laval puisse prendre prochainement une décision.

Communiqué officiel de l'entrevue

Voici, d'autre part, le communiqué officiel de l'entrevue :

« Les délégués des villes de Lille, Roubaix, Tourcoing, ont eu une entrevue, mardi après-midi à 15 h., avec M. Blaisot, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, au sujet du conflit des tramways.

» Etaient présents : MM. Guillon, préfet du Nord ; l'Ingénieur en chef du département ; Dehove, adjoint au maire de Lille ; Lebas, député-maire de Roubaix ; Verbeurgt, adjoint au maire de Roubaix ; Masurel, adjoint au maire de Tourcoing ; Lebrun, directeur des Travaux municipaux de Roubaix et Gombert, secrétaire général de la Mairie de Tourcoing.

» La délégation a fait part au représentant du Gouvernement, du mécontentement créé dans le personnel des deux compagnies de tramways par les retenues opérées sur les salaires.

» M. LEBAS s'est attache à justifier la réclamation ouvrière par le retard apporté dans les modifications des salaires qui n'ont pas suivi la hausse du coût de la vie. M. Lebas a aussi attire l'attention du ministre sur l'inconvenient qu'il y avait à modifier les salaires par un décret-loi, alors qu'il existait une convention collective à ce sujet entre le Syndicat du Personnel et les Compagnies.

» M. DEHOVE, représentant la municipalité lilloise a, d'autre part, justifie la réclamation des employes de la Cie des Tramways de Lille, en faisant valoir notamment que les salaires de ces employés n'atteignaient même pas ceux de l'industrie privée.

» M. le Ministre a pris note des renseignements fournis par les représentants des villes et a promis d'en informer M. le président du Conseil, dès son retour à Paris. Il a assuré la délégation qu'une décision ne tarderait pas à être prise et que les municipalités en seraient avisées immédiatement.

» M. le Ministre a ajouté que le Président du Conseil ne manquera pas de s'inspirer pour prendre sa décision, de la situation difficile créée à la population des trois Villes par suite de la cessation du service ».

Après l'entrevue

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

A la sortie de la délégation, nous avons interrogé un certain nombre de ses membres. Il sont été unanimes à se louer de l'accueil qu'ils ont rencontré auprès de M. Camille Blaisot, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil. Ils nous ont déclaré que pour trouver le terrain d'entente désirable, il y avait lieu d'attendre le retour de M. Pierre Laval, président du Conseil. Ils ont ajouté que M. Camille Blaisot avait été touché par les arguments qui lui furent soumis sur la situation du personnel ainsi que par la bien-fondé de leurs réclamations.

Tous ont souhaité une fin prochaine du conflit si préjudiciable aux grévistes et aux usagers.

Ce que nous a déclaré M. l'adjoint Dehove

Par le train qui arrive à 20 h. 06 à Lille sont descendus hier soir MM. A. GUILLON, préfet du Nord ; GENET, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, et DEHOVE, adjoint au maire de Lille.

Nous avons demandé à M. Dehove des renseignements complémentaires sur l'entrevue de l'après-midi.

M. l'adjoint Dehove nous a déclaré :

— Comme vous le savez déjà, en l'absence de M. Pierre Laval, président du Conseil, aucune décision importante n'a pu être prise. C'est M. Pierre Laval qui tranchera la question. Quand ? Je ne sais.

Toujours est-il qu'après les bonnes explications que M. J. Lebas, député-maire de Roubaix fournit à M. Blaisot sur la situation des employés de l'E. L. R. T., j'ai demandé pour les employés de Lille la dérogation pure et simple du décret en me cantonnant dans le cadre même du décret-loi du 30 juillet 1935.

En dehors du décret, il y a l'instruction pour l'application du prélèvement général de 10 % aux dépenses de personnel. Je vais vous lire les paragraphes de ces instructions parues au J. O. du 1er août :

« Des mesures exceptionnelles d'adaptation pourront intervenir pour certains personnels dont les rémunérations ont déjà subi des réductions correspondant à la baisse de l'indice officiel du coût de la vie depuis 1930.

» En outre, dans les entreprises concessionnaires ou subventionnées assurant un service public, visées au troisième alinéa de l'article 1er du décret du 16 juillet 1935, il pourra être accordé des dérogations en faveur des personnels ouvriers dont les conditions de travail et de rémunération sont celles de l'industrie privée, lorsqu'il sera établi que ces personnels ne bénéficient, par ailleurs, d'aucun avantage accordé notamment par l'Etat.

» Les mesures prévues aux deux alinéas précédents feront l'objet de décisions du président du Conseil, du ministre des Finances et des ministres intéressés. »

— J'ai tenu à démontrer que les salaires des « traminots » de Lille étaient en harmonie avec ceux de l'industrie privée. J'ai donc suivi le texte que je viens de

LE NUMÉRO 4 DU
CONCOURS
du
GRAND PRIX
du
Roman Cinéma 1936
du
RÉVEIL ILLUSTRÉ
DOTÉ DE 200 PRIX
d'une valeur
dépassant 16.000 francs
EST PARU
Lisez également ses Romans :
Un Conte
Robes de dentelles
et
Sa page du Tricot
« Alaska »
Esquimau pour garçonnet de 4 ans
et
Ses pages du Cinéma
etc., etc...
Le numéro de 16 pages
0 fr. 35
Le demander à tous nos vendeurs et dépositaires